

Entente d'adhésion au CFA Institute

La présente Entente d'adhésion est en vigueur pour l'année civile, courant du 1er juillet au 30 juin (**Année d'adhésion**) entre le CFA Institute et une personne adhérant ou renouvelant son adhésion en tant que Membre régulier ou affilié, tel que décrit dans les statuts du CFA Institute (**Membre**).

CONSIDÉRANT QUE :

Le CFA Institute est une organisation à but non lucratif et la première association mondiale de Membres pour les professionnels de la gestion d'investissement. Il est l'organisme décernant les désignations CFA® et CIPM® (**Désignation(s)**).

Les personnes qui ont obtenu l'une ou l'autre des Désignations et qui souhaitent utiliser les marques de certification y afférentes (**Marque(s) de certification**) doivent, pour ce faire, être Membres, tel que décrit plus en détail ci-dessous.

Le Code d'éthique et les Normes de conduite professionnelle, les Statuts et les Règles de procédure du CFA Institute, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre (**Documents directeurs**), régissent le CFA Institute et l'ensemble de ses Membres dans le monde.

Le Membre accepte de devenir Membre ou de renouveler son adhésion et d'être soumis aux droits et obligations des Membres tels qu'énoncés dans les Statuts du CFA Institute (**Statuts**) et dans la présente Entente.

Le CFA Institute ne compte aucun Membre en Chine continentale, à l'exception des titulaires de la charte CFA.

1 Statuts du CFA Institute

Les droits et obligations des Membres sont énoncés dans les [Statuts du CFA Institute](#), tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre conformément aux dispositions qui y figurent.

2 Durée [et résiliation]

- 2.1 La présente Entente demeure pleinement en vigueur pendant toute l'Année d'adhésion. Le Membre doit renouveler son Adhésion avant le 1er juillet de chaque Année d'adhésion pour conserver les avantages réservés aux Membres, y compris, sans pour autant s'y limiter, le droit d'utiliser la ou les Désignations.
- 2.2 L'Adhésion de tout Membre sera automatiquement résiliée en cas de survenance de tout événement de résiliation prévu dans les Statuts, notamment si les conditions d'adhésion ne sont plus remplies, ou en cas de cessation par le Membre de son adhésion ou de non-renouvellement de la présente Entente d'adhésion.

3 Droits et obligations des Membres

3.1 Le Membre reconnaît et accepte ce qui suit :

- 3.1.1 il a lu et compris les Documents directeurs et autres règles et réglementations établis par le CFA Institute, tels que modifiés de temps à autre et accepte de s'y conformer;

- 3.1.2 le non-respect des Documents directeurs constitue un motif de sanction disciplinaire à son encontre et le fait de ne pas coopérer dans le cadre de toute enquête du CFA Institute sur sa conduite constitue un motif de suspension sommaire;
- 3.1.3 le Membre accepte que le CFA Institute puisse commencer et/ou poursuivre une enquête et engager une procédure disciplinaire pour toute conduite survenue au cours de l'Année d'adhésion, conformément aux Règles de procédure;
- 3.1.4 tous les renseignements fournis par le Membre au CFA Institute sont vrais, corrects et exhaustifs à tous égards importants;
- 3.1.5 il a lu, compris et consenti aux modalités de la Politique de confidentialité du CFA Institute, qui se trouve sur le site internet du CFA Institute et peut être modifiée de temps à autre à la seule discrétion du CFA Institute (**Politique de confidentialité**); et
- 3.1.6 il consent à la publication de son nom, de sa ou ses Désignations et de son statut de Membre par le CFA Institute dans l'annuaire des Membres.
- 3.2 Sous réserve des modalités et conditions de la présente Entente d'adhésion, en particulier de l'article 4 ci-dessous, et de leur respect par le Membre, le CFA Institute accorde par la présente un droit et une licence non exclusifs, non transférables et non sous-licenciés en vue des activités suivantes :
- 3.2.1 Les Membres titulaires de la charte peuvent utiliser la Désignation CFA et les Marques de certification associées dans le cadre de la fourniture de services d'analyse financière au public; et
- 3.2.2 Les titulaires de certificats CIPM peuvent utiliser la Désignation CIPM et les Marques de certification associées dans le cadre de la fourniture de services d'analyse financière au public.
- Le Membre reconnaît et accepte explicitement qu'il n'est pas autorisé, du fait de l'obtention de l'une ou l'autre des Désignations, à utiliser la Désignation autrement que conformément aux modalités de la présente licence.
- 3.3 Le Membre s'engage par les présentes à respecter et à utiliser les Marques de certification conformément aux [Directives d'utilisation des marques pour les titulaires de la charte CFA](#) et/ou aux [Directives d'utilisation des marques pour les titulaires de la certification CIPM](#), selon le cas (**Directives sur les marques**). Le Membre s'engage en outre à ne pas utiliser les Marques de certification de manière à ce qu'elles soient confondues avec le logo d'une entreprise ou placées à proximité d'un nom ou d'un logo d'entreprise de manière à donner au lecteur l'idée que la Marque de certification certifie l'entreprise, ou à combiner les Marques de certification avec toute autre marque commerciale.
- 3.4 Le Membre reconnaît et accepte par les présentes que le CFA Institute est le propriétaire unique et exclusif des Marques de certification et des enregistrements et demandes y afférents. Le CFA Institute peut, à sa seule discrétion, poursuivre ou interrompre ces demandes et enregistrements pour les Marques de certification à tout moment. Aucune disposition de la présente Entente d'adhésion ne doit être interprétée comme une cession au Membre d'un droit, d'un titre ou d'un usage sur une Marque de certification.
- 3.5 Le Membre s'engage à payer les frais d'adhésion annuels tels qu'indiqués sur le site internet du CFA Institute et tels qu'ils peuvent être modifiés par le CFA Institute de temps à autre. Pour les nouveaux

Membres, la cotisation annuelle sera calculée au prorata, pour refléter la date à laquelle ils sont devenus Membres. Les Membres sortants qui souhaitent réadhérer doivent payer la cotisation annuelle complète.

- 3.6 Tout au long de l'Année d'adhésion et aussi longtemps que le Membre demeure Membre, outre le droit d'utiliser la ou les Marques de certification conformément à la présente Entente d'adhésion, certains avantages réservés aux Membres seront mis à leur disposition comme décrit plus en détail sur le site internet du CFA Institute. Les avantages réservés aux Membres peuvent être offerts ou retirés de temps à autre à la seule discrétion du CFA Institute.

Aucune disposition de la présente Entente d'adhésion ne doit être interprétée comme une cession au Membre d'un droit, d'un titre ou d'un usage sur une Marque de certification.

4 Droit de retirer la licence d'utilisation de la ou des Marques de certification

- 4.1 Le Membre reconnaît l'importance pour le CFA Institute de préserver sa réputation et sa survaleur ainsi que vis-à-vis du public de maintenir des critères élevés et standardisés de qualité concernant les services fournis en vertu des Marques de certification. Le Membre accepte que le CFA Institute ait le droit, mais non l'obligation, de surveiller la fourniture des services fournis par celui-ci en association avec les Marques de certification et que, dans le cas où le CFA Institute détermine que la qualité de ces services ne répond pas aux normes établies par le CFA Institute, y compris, sans pour autant s'y limiter, les normes des Documents directeurs, le CFA Institute peut résilier la licence moyennant préavis.

- 4.2 Le Membre reconnaît et accepte que la décision finale concernant la résiliation de la présente licence sera prise par le CFA Institute. En cas de résiliation de la présente licence pour un quelconque motif, le Membre s'engage à cesser immédiatement toute utilisation ou affichage de la Marque de Certification à quelque fin que ce soit. Dans le cas où la présente licence est résiliée conformément aux modalités de la présente Entente d'adhésion, le Membre n'aura droit à aucun remboursement des frais déjà payés ou dus à la date de résiliation.

- 5 La présente Entente d'adhésion et les documents auxquels elle renvoie constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tous les contrats, accords et négociations antérieurs concernant l'objet des présentes.
- 6 Le CFA Institute peut de temps à autre modifier la présente Entente d'adhésion conformément aux Statuts. Les modifications n'ont aucun effet rétroactif, sauf accord contraire entre les parties.
- 7 La présente Entente sera régie et interprétée conformément aux lois du Commonwealth de Virginie, aux États-Unis. En cas de réclamation ou de litige, les parties consentent à la compétence exclusive du tribunal d'État du comté d'Albemarle, en Virginie, aux États-Unis, ou du tribunal de district des États-Unis pour le district ouest de Virginie, aux États-Unis. Les parties conviennent en outre de renoncer au droit de faire valoir toute réclamation contre l'autre partie en tant que représentant ou Membre dans toute action collective ou représentative.
- 8 **Limitation de responsabilité.** Vous reconnaissez et acceptez que **LE CFA INSTITUTE NE SERA RESPONSABLE D'AUCUN DOMMAGE INDIRECT, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU SUSCEPTIBLE DE DÉBOUCHER SUR DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PUNITIFS OU DE TOUTE PERTE DE PROFITS, DE REVENUS, DE DONNÉES OU D'UTILISATION DÉCOULANT DE, LIÉ À OU EN RELATION AVEC TOUTE VIOLATION DE LA PRÉSENTE ENTENTE, QUE CES DOMMAGES SOIENT PRÉVISIBLES OU NON. LA RESPONSABILITÉ DU CFA INSTITUTE AU TITRE DE DOMMAGES DIRECTS, QU'ILS SOIENT**

CONTRACTUELS, DÉLICTELS OU AUTRES, DOIT ÊTRE LIMITÉE AUX FRAIS QUE VOUS AVEZ VERSÉS AU CFA INSTITUTE EN VERTU DE LA PRÉSENTE ENTENTE.

☐ J'ai lu, compris et accepte les modalités de l'Entente d'adhésion au CFA Institute.